

news tank

rh management

« Le CPF co-construit sert surtout pour l'employeur à récupérer le CPF de ses salariés » (N. Wright)

News Tank, le 07/06/2021.

« *Le CPF Compte Personnel de Formation co-construit sert surtout, pour une entreprise, à récupérer le crédit CPF de ses salariés pour ses propres besoins. Ces CPF ne financent pas du tout le projet des salariés alors qu'il s'agit d'un droit individuel* », déclare Natanael Wright Président fondateur de Wall Street English France.



Natanael Wright :

- Co-fondateur et vice-président de Parrainer la croissance, président fondateur de l'organisme de formations à l'anglais Wall Street English, Organisme de formation à l'anglais créé en 1972.

Natanael Wright répond aux questions de News Tank :

Renoncer à la date butoir du 30/06/2021 pour le basculement des heures de DIF sur les comptes CPF est selon vous la meilleure solution pour éviter que « près de 10 millions d'actifs » perdent des euros au titre de leur ex-DIF non utilisé. Pouvez-vous préciser ?

D'après la récente enquête sur le DIF (Droit Individuel à la Formation) réalisée par Ipsos pour Wall Street English, seul un Français sur trois a entrepris les démarches nécessaires, et ce à moins d'un mois de la date butoir désormais, pour effectuer le transfert de leurs heures de DIF vers leur CPF (Compte Personnel de Formation). Dans le contexte actuel de forte dégradation du marché du travail, et alors que le Gouvernement souhaite soutenir la reprise économique,

une majorité de Français s'apprêtent à être privés de leurs droits à DIF. Concrètement, près de 10 millions d'actifs risquent de perdre jusqu'à 1.800€ de droits acquis à ce titre, même si la CDC (Caisse des Dépôts) dément ce chiffre sans pour autant en apporter d'autres.

D'une certaine manière, on a « la chance », dans le mécanisme du CPF, que les droits soient plafonnés à 5.000€. Une fois que les retardataires auront atteint ce plafond, ils ne pourront plus créditer leur compte CPF. Nul besoin donc d'une date butoir, le plafond joue ce rôle. En additionnant les heures de DIF transférées sur le CPF et les 500€/an (pour un temps plein), les titulaires de comptes atteindront simplement plus rapidement le plafond et perdront leurs heures de DIF à ce moment. En tout cas, ce n'est pas le moment d'ôter aux Français des chances de se former.

D'autre part, c'est une question d'équité : on parle de droits acquis. Soit on annule pour tout le monde les heures de DIF reportées sur le CPF, soit on maintient ce droit pour tous.

Ne pourrait-on pas décider d'un nouveau report de la date butoir du transfert du DIF ?

Cela ne servirait à rien ! L'administration ne comprend pas - ou refuse de comprendre - le mécanisme qui fait qu'une personne se forme. Les Français n'ont pas envie de se former, c'est une réalité : 5 % d'entre eux se forment chaque année. Ils décident de le faire uniquement s'ils en ont besoin. Ce n'est pas en instaurant un énième report du transfert du DIF qu'on les incitera davantage à acheter de la formation.

S'ils ont besoin de se former, ils chercheront les financements et c'est à ce moment-là qu'ils se tourneront vers le CPF, d'où l'importance qu'ils disposent d'un maximum de droits en 2022 et 2023, lorsque la crise économique sévira.

Ne masquons pas non plus la réalité du CPF : s'il a décollé c'est parce qu'il permet aux individus d'obtenir le permis de conduire ! Ou le Caces (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) qui est une formation obligatoire pour travailler sur certains sites.

Que pensez-vous de l'argument selon lequel le report du DIF vers le CPF alimenterait des comportements frauduleux ?

C'est un argument connu de la Caisse des Dépôts mais qui ne tient pas. Elle se sert de cet argument pour masquer sa défaillance sur le contrôle des fraudes. La CDC est parvenue à mettre au point très rapidement la plateforme « Mon compte formation » qui pourrait être un outil de contrôle fabuleux. La CDC devrait s'en servir comme d'une « douane » pour contrôler les entrées des organismes de formation et ne pas ouvrir l'accès à la plateforme à n'importe qui. Ce n'est pas le cas. Qualiopi n'empêchera pas les call centers de continuer à « se jeter » sur le CPF »

La Caisse des Dépôts compte beaucoup sur l'entrée en vigueur de Qualiopi pour séparer le bon grain de l'ivraie. Cela ne sera pas suffisant. Qualiopi n'empêchera pas les call centers de continuer à « se jeter » sur le CPF par exemple. Depuis un mois, les organismes de formation ont reçu la consigne de la part de l'administration de ne plus recourir à des call centers qui

sont le plus souvent situés à des centaines ou des milliers de kilomètres des organismes et des villes où ils sont implantés, pour vendre leurs formations éligibles au CPF. La CDC commence tout juste à sanctionner ces organismes plus de deux ans après le lancement de son application. À sa décharge, à chaque fois qu'elle apporte une modification à « Mon compte formation », cela est susceptible d'affecter les 26 millions d'utilisateurs potentiels.

Vendez-vous des formations dans le cadre de CPF co-construits par le salarié et son employeur ?

Aucune. Soyons clairs, le CPF co-construit sert surtout, pour une entreprise, à récupérer le crédit CPF de ses salariés pour ses propres besoins. Ces CPF ne financent pas du tout le projet des salariés alors qu'il s'agit d'un droit individuel. Depuis 2015 et la suppression du « 0,9 % plan de formation », les entreprises manquent d'argent pour former leurs salariés. La seule façon aujourd'hui de récupérer cet argent qui a disparu est de demander au salarié de mobiliser son CPF. Du coup, celui-ci sert à financer des formations métiers alors qu'il devrait plutôt financer des formations transversales qui assurent la mobilité et l'employabilité inter-entreprises, interbranches et inter-régions des actifs. Les abondements des entreprises et des branches vont encore plus renforcer cette tendance au développement des formations métiers qui limitent les possibilités de mobilité des actifs à leur branche d'activité actuelle.

Le salarié peut être pris dans une forme de chantage de son employeur qui va vouloir à tout prix que son salarié lui cède une part de son CPF. Le rapport de force n'est pas équilibré. Cette tentation de pression de la part de l'employeur est d'autant plus plausible que les autres fonds disponibles comme le FNE (Fonds national de l'emploi formation) sont, pour les entreprises, très difficiles à obtenir pour une formation transversale depuis la réforme du FNE Formation. Par exemple, lorsqu'un restaurant recherche une formation en anglais pour ses serveurs qui travaillent au contact de clients étrangers, s'il veut émarger au FNE Formation, il doit acheter une formation de serveur dont il n'a peut-être pas besoin, et y adosser la formation à l'anglais souhaitée... L'orientation « métiers » des critères imposés par l'administration aboutira probablement à une sous-utilisation des fonds disponibles et donc un échec du dispositif.

L'appli CPF vous sert-elle à vendre vos propres formations ?

Absolument pas. Nos clients vont directement sur notre site pour rechercher une formation puis ils nous appellent. Ce n'est qu'une fois que nous avons discuté avec eux de la solution qui leur convient le mieux et qu'ils ont identifié l'une de nos 63 écoles pour suivre leur formation, qu'ils retournent sur l'appli pour s'y inscrire et la payer.

L'appli n'est pas adaptée aux formations linguistiques. C'est le bazar. Il n'est pas impossible non plus de tomber sur des formations fictives ou sur des organismes étrangers qui ouvrent une antenne en France uniquement pour profiter du CPF. Qualiopi ne fera pas cesser ces dérives.

Que pensez-vous de l'évaluation par les apprenants de leur formation et de la notation avec des étoiles instaurée par la CDC ?

En soi, c'est une bonne chose que les consommateurs donnent leur avis, mais la plupart des organismes de formation comme le nôtre font la même chose depuis des années et je ne pense pas qu'il y ait suffisamment de données dans la base de la CDC pour exploiter toutes ces évaluations.

Le point positif c'est que ce système permettra d'éliminer les formations fictives présentes dans la base uniquement pour tromper le moteur de recherche. En effet, à la différence de Tripadvisor qui permet à des personnes qui n'ont jamais mis les pieds dans un hôtel, de porter un jugement dessus, une évaluation de la formation par l'apprenant lui-même élimine de fait les formations non suivies.

Natanael Wright